



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 106054

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le taux de suicide élevé chez les agriculteurs. La multiplication de ces drames humains trouverait son origine dans la situation inquiétante des agriculteurs et l'absence désespérante de perspectives. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle analyse il fait de cette situation, pour le moins préoccupante, et ce que compte faire le Gouvernement pour y remédier.

Texte de la réponse

Les causes du suicide sont le plus souvent multiples, sociales, économiques, professionnelles et individuelles. Elles peuvent et doivent être traitées. Le Gouvernement s'y emploie. C'est dans ce but qu'il s'attache à apporter à nos agriculteurs des réponses concrètes, à leur ouvrir des perspectives de long terme et à défendre un modèle d'agriculture à la fois protecteur, stable et régulé. Cependant, au-delà des causes professionnelles et économiques, il importe également de traiter les autres facteurs de fragilités. C'est pourquoi, le ministre chargé de l'agriculture a annoncé jeudi 31 mars dernier, à Rennes, un plan de prévention du suicide dans le monde agricole, en conclusion des débats organisés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul sur la solitude dans le monde rural et agricole, à l'occasion de la 3e rencontre nationale de la Grande cause nationale 2011. Il a confié à la Mutualité sociale agricole (MSA) le soin de mettre en oeuvre ce plan qui s'intégrera dans le Programme national d'actions contre le suicide que présentera prochainement la secrétaire d'État chargée de la santé, Mme Nora Berra. Il comporte trois axes - Mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole : pour ce faire, Bruno Le Maire a demandé à la MSA et à l'InVS (Institut national de veille sanitaire) de constituer un groupe de professionnels qui sera chargé d'établir des données fiables sur le suicide des agriculteurs. Ce groupe remettra sa première étude à la fin de l'année 2011. Elle permettra d'adapter les actions de prévention aux besoins d'une région ou d'un secteur professionnel, et de développer un plan global de prévention des risques psycho-sociaux et de prise en charge des agriculteurs en difficulté. - Mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse : à cette fin, les personnels des plate-formes téléphoniques des réseaux d'aides à distance spécialisés recevront dès le mois de septembre prochain des guides échanges (des scripts) adaptés aux spécificités des agriculteurs, rédigés par les équipes médico-sociales de la MSA. Les agriculteurs en détresse pourront être orientés vers la MSA qui prendra le relais pour apporter une réponse sur mesure à leurs problèmes. - Créer des cellules de prévention dans chaque caisse de la MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté : ces cellules pluridisciplinaires regrouperont des médecins du travail, des assistantes sociales, des conseillers en prévention des risques professionnels, des psychologues et des élus de la MSA. Elles seront chargées de repérer les agriculteurs fragiles et de prendre contact avec eux pour prévenir toute tentative de suicide. Elles suivront également les agriculteurs ayant déjà commis des tentatives de suicide par le passé afin de prévenir les récurrences.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106054

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4095

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6536